

Compte-rendu du CHS-CT du Val de Marne du 19 juillet 2012

Les représentants CGT au CHSCT : Christèle BLARY, Beatriz GARCIA, Josée MARCIANO, Alexis CORTIJOS.

Expert : Axel BOURDEAU.

Ordre du jour:

- **Approbation du procès verbal du 26 mars 2012 ;**
- **déclaration liminaire et réponse du président ;**
- **Mise à jour des DUERP et PAP des Douanes et la DNID ;**
- **Nouvelles propositions d'actions des directions ;**
- **Suivi des registres santé-sécurité, des fiches de signalement et exercices d'évacuation incendie ;**
- **Rapport annuel de la médecine pour l'année 2011 ;**
- **Fiches de sites ;**
- **Plans des déménagements et restructurations ;**
- **Questions diverses.**

I - Approbation du procès verbal du 26 mars 2012

La CGT fait remarquer que sa déclaration liminaire n'est pas jointe au procès verbal .

La direction signale que la déclaration sera jointe au PV lors de son envoi à la Direction générale.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II - Déclaration liminaire de la CGT et réponse de la direction

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président est tout à fait d'accord pour l'envoi des documents sur les délais à respecter non seulement pour le CHS-CT mais également pour les autres instances, sauf urgence.

Il ne nous a pas répondu sur l'établissement de l'ordre du jour après consultation des représentants des personnels.

En ce qui concerne les déménagements, il a répondu que les services ne pouvaient pas rester à organisation constante, les déménagements ne correspondent pas forcément à une détérioration des conditions de vie au travail. Les agents doivent être consultés ainsi que les organisations syndicales pour tout changement d'organisation et de méthodologie de travail.

III - Mise à jour des DUERP et PAP des Douanes et la DNID

La CGT a salué le travail de consultation et de concertation de l'ensemble des agents dans l'élaboration des DUERP des douanes d'Orly et la DNID.

Elle a également mentionné que cette démarche n'est pas toujours évidente dans les services de la DDFiP.

Lors d'un précédent CHS-CT, la CGT avait demandé si les instructeurs des Douanes pouvaient assurer une sensibilisation au maniement des armes à feu aux agents de la DNID susceptibles d'en manipuler.

Cette démarche a été concluante, à coût zéro, et sera renouvelée.

La CGT a approuvé ces 2 DUERP.

IV - Nouvelles propositions d'actions des directions

Ont été approuvées les actions suivantes:

- DNID : installation d'un local pour attendre l'évacuation des personnes handicapées dans la salle des ventes.

Installation de points lumineux pour prévenir les personnes sourdes et malentendantes en cas d'évacuation incendie.

- DOUANES D'ORLY : fourniture de lampes LED sur-puissantes pour fouiller dans des zones inaccessibles ou dangereuses.
- DDFiP : formations des guides file et serres file : 8 sessions dont 4 décentralisées sur des sites hors Créteil. Cette demande de décentralisation des formations avait été faite par la CGT.

Formations manipulation des extincteurs décentralisées sur 17 sites du département (toujours à la demande de la CGT).

Evaluation d'un nouveau plan d'évacuation pour l'Hôtel des Finances publiques de Créteil.

Désamiantage à Nogent (plaque placée derrière les corps de chauffe). La CGT a précisé que bien que le désamiantage soit de la responsabilité pleine et entière de la Direction, elle accepte de financer les travaux dans l'intérêt de la sécurité des agents, elle a rappelé que en plus de l'aspect pathogène de l'amiante, l'aspect anxiogène prédominait à Nogent. Toutefois, la CGT a rappelé que ce financement était accepté à titre exceptionnel. La CGT a demandé à ce que les agents puissent bénéficier d'une autorisation d'absence pendant les travaux. Après consultation de l'entreprise en charge des travaux, la direction prendra une décision le moment venu.

Pose d'un garde corps avec portillons au Centre des finances de Saint-Maur. Suite à accident et pour assurer la sécurité dans l'urgence des agents et du public, la CGT accepte exceptionnellement de financer ces travaux.

V - Suivi des registres santé-sécurité, des fiches de signalement et exercices d'évacuation incendie

Les registres santé et sécurité accessibles aux usagers ne sont pas présents sur tous les sites, un sondage sera fait dans ce sens pour palier à ce problème. La CGT a demandé que soit mise à l'ordre du jour du prochain CHS-CT l'étude de ces registres.

Concernant les fiches de signalement, la CGT a réitéré sa demande, en cas d'agressions verbales ou physiques, que l'administration porte systématiquement plainte pour atteinte à l'image de l'administration.

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) a rappelé la réglementation concernant les exercices d'évacuation incendie sur les sites de plus de 50 agents : 2 exercices par an.

La CGT a soulevé une nouvelle fois, la présence d'une marche qui présente un danger en cas d'évacuation. La CGT a demandé qu'un devis soit présenté au prochain CHS-CT.

VI - Rapport annuel de la médecine pour l'année 2011

Le médecin de prévention a lu une déclaration des médecins de prévention sur le manque de moyens matériels et humains. En guise de protestation le rapport sera présenté au dernier CHS-CT de l'année.

La CGT s'est déclarée solidaire des médecins de prévention et de leur action.

Le médecin de prévention a confirmé le maintien des lieux de consultation dans le département : Créteil, Orly et DNID.

VOTE : le CHS CT a voté POUR cette décision.

VII - Fiches de sites

Bien qu'elles ne soient pas complètes, la CGT a accueilli favorablement le fait d'avoir enfin des fiches de sites.

Ces fiches de sites ont permis à la CGT de mettre en exergue plusieurs anomalies auxquelles une solution devra être apportée.

A cette occasion un rappel sur le document technique amiante "DTA" nous a été fait par l'ISST. Le DTA est obligatoire pour tout bâtiment construit avant 1998 et doit être mis à jour lors de chaque travaux effectués sur le bâtiment.

La CGT a rappelé également l'obligation de contrat d'entretien pour les B.A.E.S (blocs autonomes électriques de sécurité), l'ISST a confirmé cette réglementation.

VIII - Plans des déménagements et restructurations

Installation des Ressources humaines : prévision d'installation en octobre ou novembre. Le médecin de prévention a été consulté ainsi que les agents.

VOTE : le CHS CT s'est abstenu .

Installation des pôles de fiscalité immobilière (FI) : plusieurs interventions ont donné lieu à un débat animé sur le coût des travaux, sur les règles statutaires, sur l'intérêt de créer ces pôles FI au vu des réorganisations prévues en 2013, sur l'exiguïté des bureaux (3 agents dans 19m²). Au vu des débats la direction ne s'est pas prononcée clairement sur le devenir de ces pôles FI et se donne une semaine pour nous apporter une réponse concrète.

VOTE : CGT et Solidaires : CONTRE .

Installation des brigades 3 (Charenton le Pont) et 5 (Choisy le Roi) sur le site de Créteil : pour éviter un long débat la CGT a proposé une délibération (ci-annexée) pour demander la nomination d'un expert agréé à la charge de l'administration pour étudier la dégradation des conditions de travail des agents de ces 2 brigades. La direction ne voulant pas faire appel à un expert agréé a décidé de revoir l'implantation des locaux sur Créteil destinés à ces 2 brigades. L'installation ne pourra pas se faire au 1^{er} septembre 2012.

VOTE de la DELIBERATION : CGT, Solidaires et FO : POUR

Installation du service de Contrôle de la redevance : l'administration considérant que les 2 agents concernés ne sont là qu'un jour par semaine, ils n'ont pas besoin d'espace ...dont acte !

VOTE : CGT : CONTRE

IX - Questions diverses

Problème de convoyage et de port de charge dans certains sites : Saint-Maur municipale, Alfortville et Ivry municipale. La CGT a demandé à ce qu'un bilan exhaustif soit fait concernant les dégagements de caisse.

Bouchons d'oreilles : la CGT a demandé que les agents qui manipulent les machines à compter les pièces soient dotés de bouchons d'oreilles. La direction en a en stock.

La CGT a demandé à la direction de rappeler aux chefs de postes que les recommandations du médecin de prévention doivent être respectées.

La CGT a pointé une dégradation des conditions de travail du caissier depuis l'installation de la caisse unique à Nogent sur Marne. Est-il possible de dédoubler la caisse comme sur le site de Créteil ? Pas de réponse.

La CGT a demandé où en étaient les travaux concernant la dalle de béton tombée à l'entrée du garage. L'administration "pense" que les travaux ont été effectués.

La CGT a interpellé la direction sur le fait que à Ivry une signalétique papier a été mise en place pour l'évacuation des personnels.

La CGT a mis en avant le cas particulier de Villeneuve le Roi, poste de proximité, qui présente un problème d'accessibilité handicapés bien que ce site soit doté d'un guichet handicapé. Les transactions avec les contribubales en fauteuil se font dans la rue ! Une demande d'étude sera faite auprès de la SAFI.